

PLAN DE VENTE PROVISOIRE "QUARTIER DU VENTOUX" EXTRAIT DU PLAN DE COMPOSITION LOT 10

FONS (30)

"Avenue de la Gare" et "Rue du Cévenol"
Section B n° 125partie

N° dossier : 23362PA-01

Date : 29 janvier 2025

Maître d'Ouvrage
TERRES DU SOLEIL
Centre Commercial - Route de Nîmes
30 980 SAINT DIONISY
Tél : 04.66.59.80.60
Fax : 04.66.59.00.94



Géomètre-Expert / Bureau d'étude Aménagement:
RELIEF VAUNAGE
214 Rue des Entrepreneurs
30420 CALVISSON
Tél : 04 66 84 92 58
Courriel: nimes-vaunage@reliefge.fr



Document technique PROVISOIRE SOUS RESERVE MATERIALISATION DES LIMITES DES LOTS
Les limites figurées sur ce plan, n'ayant pas fait l'objet d'un bornage contradictoire,
ne sont pas opposables aux tiers.
Ce document n'est pas destiné à définir des limites foncières.
Il ne doit pas être pris en compte pour une définition de limite de propriété ou de droit réel.

Légende (état des lieux):

ATTENTION

Ce document ne devra être reproduit qu'en couleurs pour
conserver sa lisibilité conformément à sa légende.

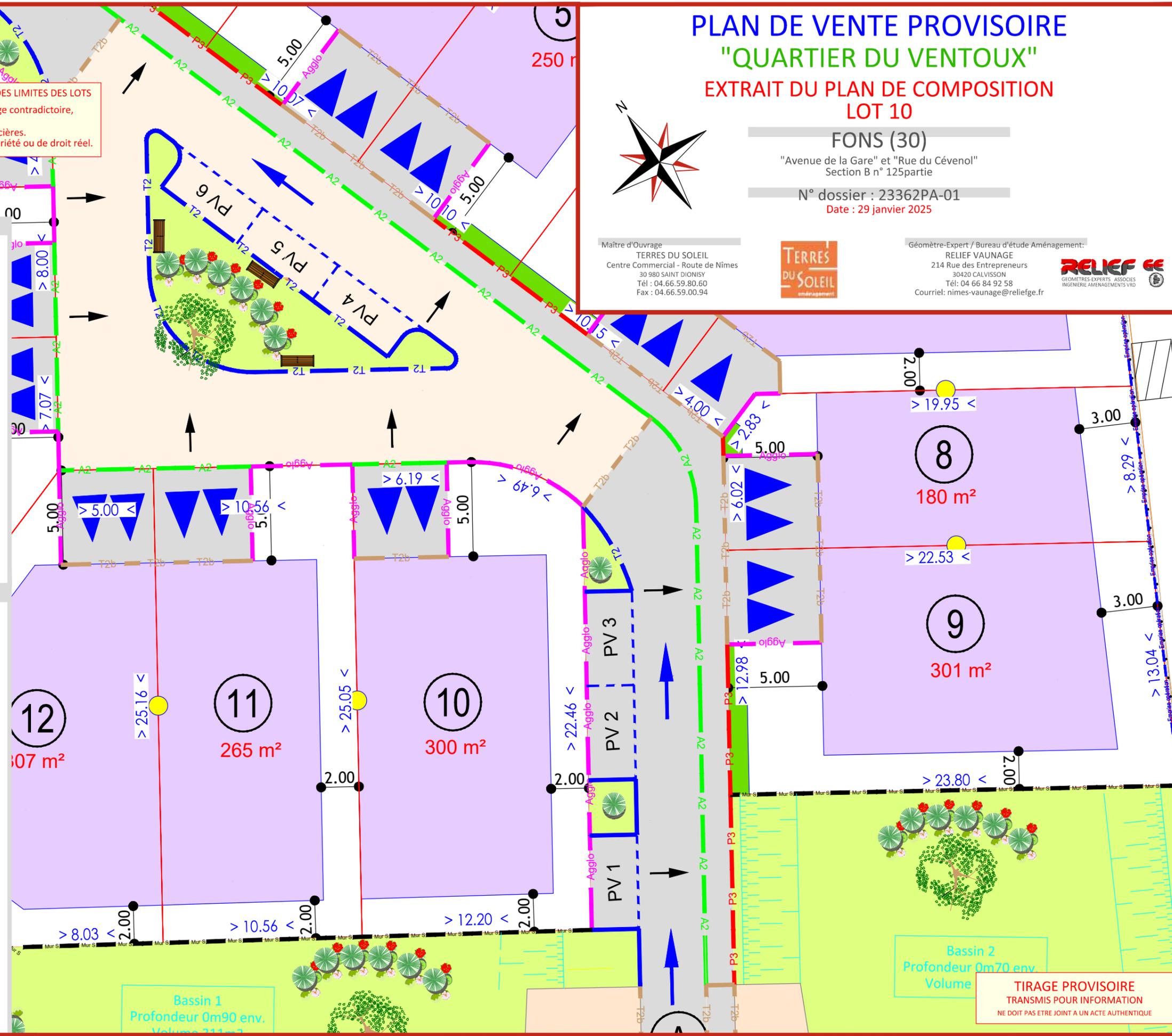
- 1126 Numéros cadastraux
- Application fiscale brute issue du plan cadastral
- Etat des lieux
- Clôture légère axée sur supports
- Mur, muret
- Mur clôture
- Bordures (trottoirs, bâteaux, etc...)
- Bâtiment
- Talus
- Borne OGE
- Zone de végétation dense
- Pilier
- Regard, caisse de branchement eau usée
- Plaque France télécom
- Abris compteurs

Légende (voirie et composition):

ATTENTION

Ce document ne devra être reproduit qu'en couleurs pour
conserver sa lisibilité conformément à sa légende.

- Périmètre opération
- Découpage projeté
- Marquage au sol
- 1er rang de parpaings (agglos)
- Bordure T2
- Bordure T2 basse
- Bordure P3
- Bordure A2
- Mur de soutènement
- Talus, Noue, Bassin
- Traitement de surface en enrobés
- Traitement des accès aux lots en enrobés
- Traitement de surface en béton balayé
- Espaces verts - Prairie rustique
- Traitement de surface en béton balayé
- Zone constructibles en R+1
- Implantation obligatoire en limite séparative
- Espaces verts privés (clôtures en retrait de 1m de l'alignement)



TIRAGE PROVISOIRE
TRANSMIS POUR INFORMATION
NE DOIT PAS ETRE JOINT A UN ACTE AUTHENTIQUE

IMPORTANT : - Etat des lieux reporté fourni à titre indicatif avant réalisation des travaux.
- Zones constructibles reportées de façon indicative sous réserve des différents documents d'urbanisme applicables et des éventuels documents contractuels opposables (cahiers des charges, cahier des prescriptions architecturales, etc...)
- Végétation représentée à titre indicatif uniquement. L'aménageur se réserve le droit de procéder à tout abattage avant livraison définitive des terrains